

FEADER, PEI agriculture productive et durable, innovation

Copil InovBio 11 décembre 2015



PEI Innovation dans la politique de développement rural

Règlement UE 1305 du 17 décembre 2015

Innovation priorité 1 -transversale- de l'UE pour le développement rural : favoriser le transfert de connaissance et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales (art 5).

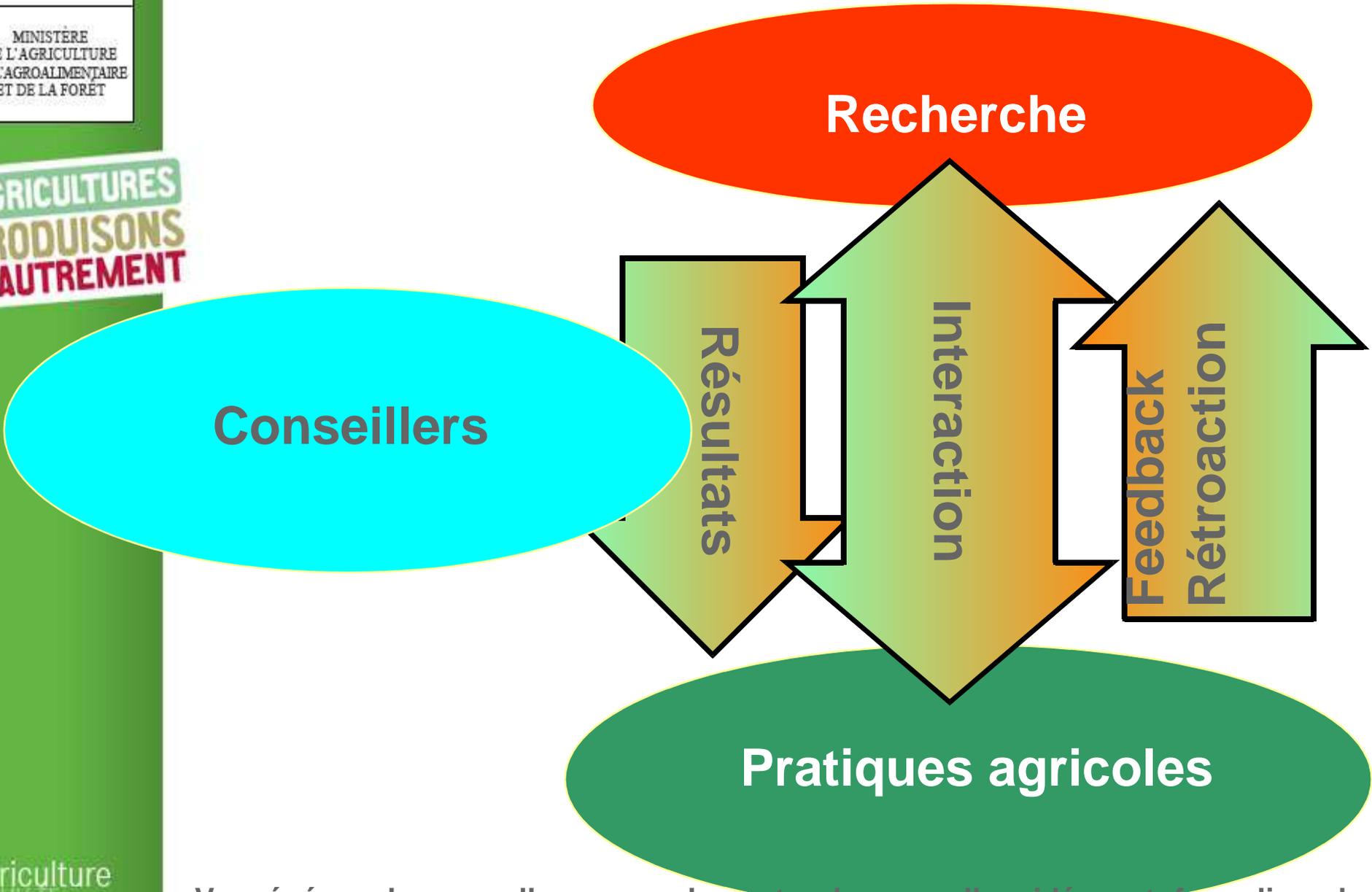
Un outil : le Partenariat européen pour l'innovation (PEI) pour une agriculture productive et durable

Champs thématiques : Production primaire : solutions techniques pour augmenter la productivité et la viabilité économique. **Gestion de la ressource :** services écosystémiques, sol, gestion de l'eau, et des ressources génétiques ("biens publics"). **Bioéconomie :** technologies innovantes, bioraffinage ; nouveaux produits, recyclage et utilisation intelligente de la biomasse. **Chaîne d'approvisionnement :** transparente et durable, nouveaux services ; logistique, systèmes de gestion. **Qualité et sécurité des aliments, consommateurs. Sans exclure des domaines non pré-identifiés issus de l'innovation ascendante.**

Objectifs : créer de la valeur à partir de l'innovation interactive, accélérer le transfert, identifier les besoins de recherche en matière de pratique...



Comblers le déficit d'innovation



Va générer de nouvelles approches et de nouvelles idées et formaliser la connaissance tacite dans des solutions ciblées, plus rapidement mises en oeuvre.





PEI et Développement rural (RDR)

Des articles dédiés et des mesures ciblées :

Art 55 : présente les objectifs du PEI et «Le Feader contribue grâce à une aide aux **groupes opérationnels** (...) ».

Art 56 : introduit les **groupes opérationnels**. Les autorités de gestion des PDR dédient de l'importance du soutien aux GO

Art 57 : introduit les **tâches des GO** : établissent et mettent en oeuvre un plan et diffusent les résultats notamment via le réseau PEI

Mobilisation des mesures des PDR les plus concernées par l'innovation :

Coopération (M16) dont M16.1 : soutien aux Groupes opérationnels du PEI, M16.2 : projets pilotes, nouveaux produits procédés... **Transfert de connaissance et information** (M1), **services de conseil** (M2), **Investissements matériels** (M4), **Investissements technologies forestières...**(M8), **Réseau rural régional et AT** (M20)

Des taux majorés

Taux de participation du FEADER M1 et M16 : taux de cofinancement FEADER = 80%

Taux de soutien public M4 : taux de soutien max = 40 % + 20% pour les investissements collectifs et les projets intégrés... possibilité de + 20 % pour les GO du PEI (sous réserve <=90%).

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr



PEI et Développement rural (RDR)

Pour la Commission, les groupes opérationnels :

- Un groupe opérationnel du PEI se construit **autour d'un projet d'innovation concret dans le but de trouver une solution à un problème spécifique.**
Sans être nécessairement lié à un territoire donné ou une stratégie préalablement établie.
- **La finalité des GO est l'action et le résultat.**
- **Assemblages d'acteurs** différents, représentativité équilibrée pour maximiser l'interaction, la co-création et la fertilisation croisée.
- **Nouveauté** du projet, acteurs réunis **pour la seule réalisation du projet.**
- Possibilité de projets **d'innovation 100 % ascendant.**
- Mise en oeuvre des projets rapide (< 7 ans dans le RDR).
- Possibilité de GO avec **statut juridique** ou de **groupes d'acteurs** liés par convention.
- Les GO s'engagent à la **diffusion des résultats.**





PEI et Développement rural (RDR)

Le soutien aux groupes opérationnels peut couvrir :

- Etude, animation, frais de fonctionnement, activités de promotion, les coûts directs liés à la mise en oeuvre du projet.
- La mesure coopération peut soutenir des activités en lien avec les objectifs du PEI, par ex, le soutien aux réseaux qui relient les acteurs.

Les investissements, les actions de formation, conseil... portés par les GO sont soutenues (choix des AG) :

- au titre des mesures 1, 2, 4, 8, Assistance technique...
ou
- sur la mesure coopération (M16) en respectant les conditions d'éligibilité fixées dans les autres mesures dont ils auraient pu relever ;

Les AG déterminent des critères d'éligibilités et/ou de sélection pour les bénéficiaires, les thématiques, les types de groupes d'acteurs ...
Incitation des AG à fonctionner sur la base **d'appels à projets**.

Soutien à l'émergence des GO, service de soutien à l'innovation : M16 ou M2 ou AT

=> Guide "Synthèse du soutien à l'innovation dans les PDR" et focus PEI (en cours)

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr



FEADER - Coordination et animation nationale

Coordination avec les Régions

Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) MAAF

Service gouvernance et gestion de la PAC :

- Bureau de la coordination du développement rural
- Travaux Etat–Régions-ASP en COMOP SIGC et Hors SIGC sur la mise en œuvre opérationnelle des PDR...

Animation dans le cadre du Réseau rural national

Programme spécifique réseau rural national (PSRRN) adopté en février 2015.

MAAF/DGPE autorité de gestion du PSRRN

Trois pilotes : ARF, MAAF, CGET

Un Groupe ARF/MAAF « Mesure coopération innovation PEI » = Mutualisation, recherche solution...



Le RRN : Cadre réglementaire et budgétaire

Obligation européenne du

RDR 3 – Article 54

« Chaque État membre établit un réseau rural national qui regroupe les organisations et les administrations travaillant dans le domaine du développement rural »

4 objectifs :

Accroître la participation des parties prenantes à la mise en œuvre de la politique de développement rural

Améliorer la qualité de la mise en œuvre des programmes de développement rural

Informers le grand public et les bénéficiaires potentiels sur la politique de développement rural et sur les possibilités de financement

Favoriser l'innovation dans le secteur de l'agriculture, de la production alimentaire et de la foresterie ainsi que dans les zones rurales

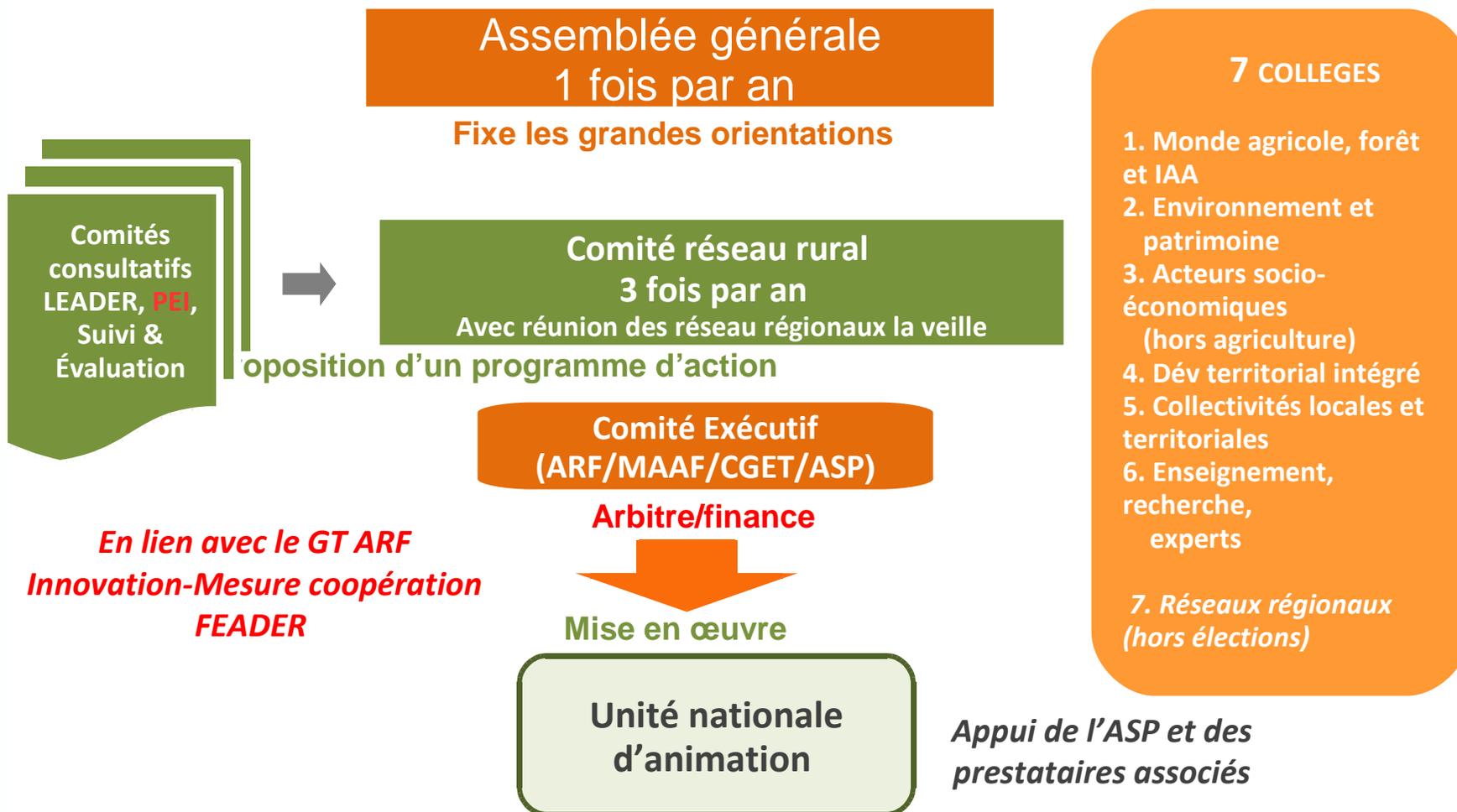
- ✓ **En lien avec** les 27 AG et réseaux régionaux + le réseau européen

Programmation 2014-2020 11,4 milliards d'euros

- **27 PDR** avec 27 « Potentiels » **réseaux ruraux régionaux**
- Cadre national FEADER
- Programme national de gestion des risques et d'assistance technique (PNGRAT)
- **Programme spécifique réseau rural national (PSRRN)**



Organisation du réseau rural national 2014-2020



13 activités - 4 volets

Assistance technique mutualisée

- Activité 1 : formation
- Activité 2 : Communication
- Activité 3 : Observatoire du développement rural
- Activité 4 : Évaluation

Animation LEADER

- Activité 9 : Veille réglementaire
- Activité 10 : Coopération

Animation réseau rural

- Activité 5 : Capitalisation, valorisation
- Activité 6 : Projets nationaux « réseau »
- Activité 7 : Événementiel
- Activité 8 : Coopération avec l'ENRD

Animation PEI

- Activité 11 : mettre en réseau, faciliter le déploiement du PEI
- Activité 12 : réseaux thématiques et plate-formes d'initiatives
- Activité 13 : participation des acteurs aux activités UE

« un réseau
au carrefour
des
régions »





L'animation spécifique PEI dans le RRN

Le plan d'actions PEI 2015 :

Comités consultatif PEI et agenda de groupes de travail nationaux (ARF, GTN...)

Appui aux AG du FEADER (dont boîte à outils),

Information, animation, articulation : informations sur site RRN <http://www.reseaurural.fr/PEI/PEI>, traduction brochures, analyse contribution des PDR à innovation/PEI, articulation avec PEI Horizon 2020, actions du collectif d'acteurs du secteur forestier, articulation avec les travaux innovation FESI...

Participation aux travaux UE et articulation EIP Service point (articulation des plan d'actions et des plateformes web..),

Enquête "besoins des parties prenantes" pour préparer plan d'actions 2016 et suivantes...

ET actions du RRN liées :

AAP mobilisation collective pour le développement rural (contribution à animation PEI), stratégie de communication et stratégie numérique du RRN...

CCPEI du 2 décembre 2016

Plan d'actions 2016 : plus d'assistance, plus de régional, plus d'interaction (implication des réseaux "facilitateur", plateforme (capitalisaiton et passerelle vers régions/UE...), plus d'Europe (contribution/retour/influence)





Innovation et PEI-Articulation niveau UE

PEI également mis en oeuvre via Horizon 2020 (Communication UE février 2012 sur le PEI)

Défi sociétal n°2 : « Sécurité alimentaire, agriculture et sylviculture durables, recherche marine, maritime et dans le domaine des eaux intérieures, Bioéconomie» (3,851 milliards € période 2014-2020).

Des programmes et AAP destinés à mettre en oeuvre le PEI :

- 1) projets qui préconisent l'approche multi-acteurs (fertilisation croisée)
- 2) les réseaux : réseaux thématiques et réseau d'échange de connaissances

=> Information : Points de contact nationaux et groupe thématique national : Défi 2 animation MESR et MAAF -DGER

Une animation PEI européenne (art 53 du FEADER) par l'IEP Service point, avec DGAGRI et DGRecherche

<http://ec.europa.eu/eip/agriculture/en/content/EIPAGRI>

- Help desk, identification des besoins de recherche, brochures...
- Plateforme internet : les acteurs, les projets, les données, recherche de partenaires, actualités et événements en matière d'innovation
- **18 focus group thématique** (20 experts = état de l'art, identification des besoins, priorités actions d'innovation, rapport).
- **Evènements** (ex PEI et bio-économie, PEI et économie circulaire...)
- **Lettre d'information du EIP-AGRI Service Point** : mail à newsletter@eip-agri.eu